

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 685 créant une nouvelle rubrique au chapitre 2 du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt

n° 685

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 août 1940

Numéro JO  
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro  
31 août 1940

### VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** les D. M. (colonies) n° 14027 du 31 décembre 1939, et (finances) n° 3527 du 19 février 1940, prescrivant la création d'une nouvelle rubrique en recettes au budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 juillet 1940,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Il est créé au

chapitre 2 : « Autres ressources affectées aux travaux et chefs de dépenses », du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt, une rubrique (art. 5, paragr. 1er) intitulée : « Prélèvement sur le compte affectation du produit de la réévaluation de l'encaisse de la B. I. C. »

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

**GERMAIN.**